

Mon impression:

Je pense que cela s'est vraiment bien déroulé mais bon entre ce que je pense et ce qui va se passer cela reste à voir. L'homme m'a sourit à 3 reprises et la femme une fois. Alors bon ou mauvais pressentiment nous serons tout le 15 janvier 2016. Enfin, cela est terminé et j'espère que cela pourra aider grand nombre d'entre vous-demain car pour ceux d'aujourd'hui les dès sont jetés. **Conseil: Détendez-vous** en même temps cela est facile pour moi je suis déjà passé!!

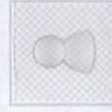
Voilà

Bonne continuation. 🙏

Le sujet a été verrouillé.

L'Oral [4 au 8 janvier 2016]

#52166



Lobo

HORS LIGNE



Messages : 102 Points : 51

Eudesdeparis écrit:

pour le travail rémunéré : le mieux est de faire une demande écrite circonstanciée à son supérieur qui transmettra à la RH de sa structure afin d'avoir une réponse écrite. le fonctionnaire pourra alors s'en prévaloir. au niveau de la formation rémunérée, je crois qu'il n'y a pas de problème pour cumuler, mais toujours se couvrir par une demande écrite. le fonctionnaire peut aussi créer sa micro entreprise (ex nom de l'autoentreprise). les services RH sont assez pointus sur ce sujet (désolé je ne suis pas dans un service RH mais j'ai été amené à m'intéresser sur ce sujet il y a qq années 😊). la législation change tous les ans... N'oubliez pas qu'une fois à la DGFIP, votre déclaration sera examinée de façon régulière.

Cette "demande" ne passe pas aussi par une commission (de déontologie je crois) qui donne un avis ?

Le sujet a été verrouillé.

L'Oral [4 au 8 janvier 2016]

#52167